



DE NOUVEAUX
FORFAITS...
BLOQUÉS !



Notre chère et bienveillante Directrice Générale a souhaité, très certainement pour le confort et la sécurité des agents des douanes et donc sans aucune contrainte ou volonté de nouvelles économies budgétaires, changer d'opérateur téléphonique.

Des quatre acteurs majeurs du secteur, la DGDDI a signé un contrat avec SFR (en lieu et place de Bouygues Télécoms). Le contrat ne révèle pas si la direction a perçu les 100 euros offerts pour tout changement d'opérateur mais elle a bien conservé ses numéros !

Bon, jusque là rien de bien grave dirions nous.

Cependant, et c'est bien là une erreur grotesque encore une fois aux répercussions potentiellement dramatiques, ce nouvel opérateur ne semble pas compatible avec les messages d'alerte via l'application « Géoloc/SMS » d'Aladin, créée en son temps par...Bouygues télécoms. Oié !

De fait, les agents sur le terrain se retrouvent complètement isolés et livrés aux différents dangers des alentours car ces derniers sont privés des messages d'alerte et de toutes autres informations de ce type.

Ainsi, pour pallier aux errements de nos dirigeants, les agents se voient obligés au moment de la prise de service, de fournir au CLI un numéro de téléphone prioritaire pour la diffusion de messages opérationnels.

Ce problème se rencontre également sur les PDA via l'application « Podium » et le « ROC ». En effet, le logiciel a tellement bien été pensé avant sa mise en pratique, qu'il est impossible de lire les commentaires lors de la consultation des plaques d'immatriculation.

En outre, lorsque l'infracteur porte un nom courant (Martin ou Dupont), il est impossible d'affiner la recherche ; l'application ne prenant pas en compte les prénoms et les dates de naissance.

Au lieu de nous faire subir une régression des moyens de communication, nos élites auraient peut-être dû essayer avec Free où « tout est compris » ! Quoique, Orange nous aurait « rapprocher de l'essentiel »...

Trêve de slogans. Revenons à notre administration pour laquelle il serait essentiel de réfléchir avant d'agir et de ne pas se précipiter, une fois encore, vers de nouvelles économies au détriment de la sécurité des agents.

Cela prouve malheureusement le fossé qui sépare un peu plus chaque jour les douaniers de leurs dirigeants. Comment ne pas avoir su travailler en liaison avec « le terrain » avant de valider un contrat qui, au final, doit se révéler en partie inadapté ?

Et pendant ce temps, plutôt que de se focaliser sur de l'accessoire, notre DG devrait s'enquérir de l'avancée des travaux concernant les moyens supplémentaires comme la fourniture d'armes longues nécessaires aux agents ou d'autres sujets urgents tels que le port d'arme en dehors du service ou l'anonymat des procédures.

